



Référentiel Officiel

Fourni par Educentre, le copilote des apprenants
et des professionnels de la formation

<https://educentre.fr>



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REFERENTIEL EMPLOI ACTIVITES COMPETENCES DU TITRE PROFESSIONNEL

Peintre en bâtiment

Niveau 3

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	1/56

SOMMAIRE

	Pages
Présentation de l'évolution du titre professionnel	5
Contexte de l'examen du titre professionnel	5
Liste des activités	6
Vue synoptique de l'emploi-type.....	8
Fiche emploi type	11
Fiches activités types de l'emploi	15
Fiches compétences professionnelles de l'emploi	23
Fiche compétences transversales de l'emploi.....	51
Glossaire du REAC	53

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	3/56

Introduction

Présentation de l'évolution du titre professionnel

La révision du Titre Professionnel « Peintre en Bâtiment » menée en 2016, présentait une configuration de cette spécialité en quatre activités types. La version de 2021 présente la même architecture en termes d'activités et fusionne deux compétences dans l'activité "Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol souples de technicité courante", pour répondre à l'analyse du marché.

Contexte de l'examen du titre professionnel

Dans le cadre de l'analyse du travail, nous avons décidé de vérifier si les activités pour titre de peintre en bâtiment étaient toujours en adéquation avec les besoins du terrain.

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol souples de technicité courante.

L'analyse de l'emploi de peintre en bâtiment et de ses évolutions a été vérifiée à travers :

- Les données statistiques sur l'emploi
 - Rapport économique et social de la branche,
 - Dossier veille emploi formation DGEFP
- Les enquêtes des entreprises, fournisseurs et anciens stagiaires du secteur peintre en bâtiment.
- Les entretiens réalisés auprès des fabricants et des branches.

Ces enquêtes ont été menées au niveau national auprès de 108 entreprises de différentes tailles. Les entreprises répondantes appartiennent au code NAF 43.34Z « travaux de peinture et vitrerie ». L'effectif des entreprises enquêtées se composait de 50 apprentis, de 474 ouvriers de production, de 71 intérimaires et de 66 chefs d'équipes.

Répartition par taille (nombre de salariés) des différentes entreprises ayant répondu à l'enquête :

- 40 entreprises de 1 à 5 salariés.
- 37 entreprises de 5 à 10 salariés.
- 31 entreprises de plus de 10 salariés.

L'exploitation des résultats de l'enquête montre que les entreprises travaillent sur quatre champs d'activités.

Répartition des activités dans le métier :

- 21 % en peinture extérieure ;
- 36 % en peinture intérieure ;
- 23 % en revêtements muraux ;
- 20 % en revêtements de sols de technicité courante.

Les ouvriers sont polyvalents pour 78 % d'entre eux et les travaux qu'ils réalisent sont à 77 % sur de la rénovation

Le marché le plus important pour les entreprises reste le pavillon, associé aux travaux situés en appartement et immeuble collectif.

Fréquence de mise en œuvre des activités :

- La peinture extérieure est pratiquée à 20,9 %.
- La peinture intérieure est pratiquée à 37,3 %.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	5/56

- La pose de revêtements muraux est pratiquée à 22,5 %.
- La pose de revêtements de sol est pratiquée à 20,3 %.

La réalisation de travaux de peinture à l'intérieur de bâtiment en qualité de finition B, reste toujours l'activité principale de l'ouvrier peintre en bâtiment de niveau II.

A noter un déclin du marché sur la vente de produit PVC en dalles à la faveur des produits PVC en lames.

Le résultat de l'analyse du travail démontre que le produit peintre en bâtiment correspond toujours aux attentes du terrain par rapport à l'emploi qualification niveau II et que tous les éléments sont dans le contenu des blocs de compétences.

Liste des activités

Ancien TP : Peintre en bâtiment

Activités :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

Nouveau TP : Peintre en bâtiment

Activités :

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	6/56

Vue synoptique de l'emploi-type

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles
1	Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.	1	Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
		2	Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
		3	Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
		4	Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B
2	Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.	5	Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
		6	Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
		7	Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
		8	Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover
3	Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.	9	Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
		10	Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites
4	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.	11	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
		12	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante
		13	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
		14	Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	8/56

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	9/56

FICHE EMPLOI TYPE

Peintre en bâtiment

Définition de l'emploi type et des conditions d'exercice

Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts. Il procède ensuite à la mise en peinture, à la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol de technicité courante.

Le peintre en bâtiment exerce son activité en plein air ou dans des locaux fermés, sur des chantiers de constructions neuves, mais plus souvent en rénovation ou sur des sites qui peuvent être occupés.

Il tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective, en application du PPSPS, ou du plan de prévention. Il doit respecter les règles de sécurité concernant le travail en hauteur, la protection contre les risques liés à la présence d'amiante, de poussières, et de produits volatils nocifs. Il doit se prémunir des risques électriques.

Des consignes lui sont, généralement, données en termes de résultats à atteindre. Les matériaux sont mis à sa disposition sur chantier, mais il doit organiser ses différentes interventions et connaître les systèmes de mise en œuvre des produits utilisés. Le peintre en bâtiment travaille généralement seul ou au sein d'une petite équipe (2 à 5 personnes), sous la responsabilité d'un chef d'équipe, d'un compagnon ou de l'artisan. Dans certains cas, il peut être amené à travailler avec des collaborateurs ou être en contact avec un public/clientèle en situation de handicap. Il dispose d'une autonomie pendant sa journée de travail, mais peut consulter son responsable en cas de problèmes inopinés. Certains types de chantiers (travaux sur des grandes surfaces, montage d'échafaudages) nécessitent un travail en équipe. Il manipule des charges lourdes.

L'activité suppose de nombreux déplacements pour se rendre sur les différents chantiers. Elle nécessite parfois des horaires adaptés pour terminer un ouvrage.

Secteurs d'activité et types d'emplois accessibles par le détenteur du titre

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprises artisanales ;
- Moyennes entreprises du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finition ;
- Entreprises de travail temporaire ;
- Services d'entretien de sociétés et de services publics.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Ouvrier professionnel peintre en bâtiment.
- Ouvrier d'entretien peintre.
- Applicateur d'étanchéité.
- Monteur en échafaudages.
- Peintre enduiseur.
- Solier moquettiste.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.

- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	11/56

d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.

- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Equivalences avec d'autres certifications (le cas échéant)

CCP 003021 Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C du Titre Professionnel Façadier Peintre.

CCP 003026 Poser des revêtements de sol souples de technicité courante du Titre Professionnel Solier Moquettiste.

Liste des activités types et des compétences professionnelles

1. Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B
2. Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover
3. Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites
4. Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	12/56

Compétences transversales de l'emploi

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

Niveau et/ou domaine d'activité

Niveau 3 (Cadre national des certifications 2019)
Convention(s) : Convention collective des ouvriers du bâtiment
Code(s) NSF :
233s--Exécution des travaux de finition : plâtrerie, peinture, carrelage, installations sanitaires, plomberie

Fiche(s) Rome de rattachement

F1606 Peinture en bâtiment

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	13/56

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 1

Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure la finition extérieure des bâtiments neufs, en réhabilitation ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les murs extérieurs ainsi que tous les supports en bois, métal et PVC.

Le professionnel effectue des travaux de peinture sur les différents supports que sont les enduits extérieurs, les menuiseries bois, les descentes d'eau pluviale en zinc ou en PVC, les fermetures métalliques et les ferronneries. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- monter, démonter et utiliser des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- réaliser des travaux de finition des supports préparés ;
- replier et nettoyer le chantier.

L'activité se réalise très souvent en équipe dont le nombre d'ouvriers varie en fonction de la nature des travaux, de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support, de l'importance du chantier et des conditions météorologiques.

Le respect scrupuleux des normes et des prescriptions des fabricants conditionne les garanties de protection et d'étanchéité des ouvrages.

Il participe à la protection de l'environnement et au développement durable par la protection de l'environnement du chantier avant les travaux, le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel est confronté à deux types de qualité de finition qui se caractérisent :

- pour la qualité de finition B, définie dans la NF DTU 59.1, par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles, la tolérance de quelques défauts d'épiderme et de quelques traces d'application. La finition est d'aspect poché.
- pour la qualité de finition C, définie dans la NF DTU 59.1, par la couverture du subjectile par le film de peinture qui lui apporte un coloris. L'état de finition reflète celui du subjectile et la finition est d'aspect poché.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe. Il peut être amené à prendre en compte les capacités et besoins de collaborateurs ou public/clientèle en situation de handicap et doit s'adapter à ces conditions de travail.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Il est en relation étroite avec le responsable du chantier qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires et avec ses collègues de travail il partage la mise en œuvre et l'organisation élémentaire.

Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs incidences (nuisances ponctuelles).

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier et des aléas climatiques : pluie, gel, obligation de terminer un ouvrage en fin de journée pour éviter les reprises, planning de rotation des échafaudages.

Il doit être attentif aux risques et respecter la réglementation liée au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	15/56

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
 Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
 Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
 Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
 Organiser ses actions
 Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	16/56

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 2

Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure la finition intérieure des bâtiments en neuf ou en rénovation, en site occupé ou non. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les murs et les plafonds ainsi que tous les supports en bois, métal et PVC.

Cette activité de finition est conditionnée par l'intervention préalable de plusieurs corps d'état du bâtiment (plâtrier, plaquiste, menuisier, électricien, carreleur, plombier, chauffagiste). Elle peut précéder le cas échéant la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol.

Le professionnel réalise des travaux de peinture sur les différents supports, plafonds et murs le plus souvent en plâtre ou dérivés, les menuiseries bois, les tuyauteries métalliques ou en PVC, les radiateurs fontes ou aciers. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- réaliser des travaux de finition des supports préparés ;
- replier et le nettoyer le chantier.

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Il peut être amené à prendre en compte les capacités et besoins de collaborateurs ou public/clientèle en situation de handicap et doit s'adapter à ces conditions de travail. Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail, mais il peut cependant consulter le compagnon, le chef d'équipe ou l'artisan qui l'encadre, en cas de problème.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support et de l'importance du chantier.

Le professionnel doit vérifier la compatibilité des produits et des supports en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des produits mis en œuvre. Il assure un premier contrôle de la qualité de ses prestations.

Les normes et les prescriptions des fabricants fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre des produits.

Le professionnel participe à la protection de l'environnement et au développement durable notamment par le tri et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel exécute le plus souvent des travaux en qualité de finition B, définie à la NF DTU 59.1, qui se caractérise par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles, la tolérance de quelques défauts d'épiderme et de quelques traces d'application. La finition est d'aspect poché.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Les temps de séchage et les imprévus peuvent complexifier l'organisation des tâches.

Le professionnel est en relation étroite avec le responsable du chantier, qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires. Avec ses collègues de travail, il partage la mise en œuvre et l'organisation élémentaire. Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs indécences (nuisances ponctuelles).

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier.

Le professionnel doit être attentif aux risques liés à son activité et respecter la réglementation afférente au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	17/56

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover

Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover

Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover

Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	18/56

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 3

Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure des travaux de pose de revêtements muraux (familles 1,3 ou 5) à l'intérieur des bâtiments neufs ou en rénovation, en site occupé ou non. Ces travaux ont pour principale finalité d'embellir les murs, les plafonds, et dans certains cas de les protéger. Cette activité de finition est conditionnée par la mise en peinture préalable du peintre (éléments en applique et boiseries).

Le professionnel pose des revêtements muraux sur des supports en plâtre ou dérivés. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- débiter et poser le papier peint ordinaire sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements muraux ordinaires à peindre sur des supports préparés ;
- mettre en peinture des revêtements muraux à peindre ;
- replier et nettoyer le chantier.

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail, mais il peut cependant consulter le compagnon, le chef d'équipe ou l'artisan qui l'encadre, en cas de problème.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support et de l'importance du chantier.

Le professionnel doit vérifier la qualité des supports et la compatibilité des colles avec les subjectiles et les revêtements, en consultant l'étiquetage des emballages et les notices techniques des produits mis en œuvre. Il assure le premier contrôle de qualité de ses prestations.

Les normes et les prescriptions des fabricants de revêtements muraux et de colles fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre des produits.

Le coût élevé des matériaux entraîne une exigence de qualité et de soin.

Le professionnel participe au développement durable par la protection de l'environnement du chantier avant les travaux, le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel exécute le plus souvent des travaux en qualité de finition B, définie sur la NF DTU 59.1 et 59.4, qui se caractérisent :

- pour les travaux préparatoires et d'apprêts, par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles et la tolérance de quelques défauts d'épiderme et quelques traces d'application ;
- pour les travaux de pose et selon la famille de revêtement, par la tolérance d'irrégularités de découpe et d'arasement. Un liseré clair au niveau des joints est admis dans le cas de revêtements de teinte soutenue.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Les temps de séchage et les imprévus peuvent complexifier l'organisation des tâches.

Le professionnel est en relation étroite avec le responsable du chantier qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires. Avec ses collègues de travail, il partage la mise en œuvre et l'organisation élémentaire. Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs incidences (nuisances ponctuelles). Il peut être amené à prendre en compte les capacités et besoins de collaborateurs ou public/clientèle en situation de handicap et doit s'adapter à ces conditions de travail.

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier.

Le professionnel doit être attentif aux risques liés à son activité et respecter la réglementation afférente au

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	19/56

travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4323-63 - Il est interdit d'utiliser les échelles, escabeaux et marchepieds comme poste de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif
Organiser ses actions
Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	20/56

FICHE ACTIVITÉ TYPE N° 4

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

Définition, description de l'activité type et conditions d'exercice

Le professionnel assure des travaux de pose de revêtements de sol souples à l'intérieur des bâtiments en neuf ou en rénovation, en site occupé ou non. Ces travaux ont pour principale finalité d'embellir les sols et les protéger.

Le professionnel pose des revêtements de sols souples courants principalement sur des supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, bois ou dérivés. Les opérations essentielles consistent à :

- installer le chantier dans le respect des normes de sécurité ;
- réaliser les travaux de préparation et d'apprêt des supports ;
- poser des revêtements de sols PVC en dalles et en lames sans obstacle sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements de sols en Vinyle Expandé Relief (VER) et PVC en lés sans obstacle sur des supports préparés ;
- poser des revêtements de sols textiles en dalles sans obstacle sur des supports préparés ;
- débiter et poser des revêtements de sols textiles en lés sans obstacle sur des supports préparés ;
- replier et nettoyer le chantier.

L'activité se réalise seul ou en équipe, en fonction du type d'organisation de l'entreprise et de l'importance du chantier et du délai d'exécution.

Le professionnel est responsable de l'organisation et de la réalisation de son travail, mais il peut cependant consulter le compagnon, le chef d'équipe ou l'artisan qui l'encadre, en cas de problème.

Les méthodes de travail sont fonction du type de support et de l'importance du chantier.

Le professionnel doit vérifier la qualité des supports et la compatibilité des colles avec les subjectiles et les revêtements, en consultant l'étiquetage des emballages. Il assure un premier autocontrôle de qualité de ses prestations.

Les normes et les prescriptions des fabricants de revêtement de sols et de colles fournissent les données nécessaires à la mise en œuvre des produits.

Le coût élevé des matériaux entraîne une exigence de qualité et de soin.

Le professionnel participe à la protection de l'environnement et au développement durable par la protection de l'environnement du chantier avant les travaux, le tri sélectif et la gestion des déchets.

Dans le cadre de cette activité, le professionnel exécute le plus souvent des travaux définis par la NF DTU 53.12, qui se caractérisent :

- pour les travaux préparatoires et d'apprêts, par le respect de la planéité générale initiale, la correction des altérations accidentelles et la tolérance de quelques défauts ;
- pour les travaux de pose et selon la famille de revêtement, par la tolérance d'irrégularités de découpe et d'arasement.

Les consignes sont données verbalement par le chef d'entreprise ou le chef d'équipe.

L'évaluation des risques est effectuée par le chef d'entreprise ou le personnel d'encadrement. Un compagnon ou chef d'équipe est chargé de la coordination de l'équipe.

Le professionnel réalise un travail d'exécution, mais il doit être capable de contrôler la recevabilité de ses prestations et de respecter la réglementation liée à la sécurité et à la protection de l'environnement.

Il est en relation étroite avec le responsable du chantier qui lui indique les travaux à effectuer et lui fournit le matériel et les matériaux nécessaires, et avec ses collègues de travail avec qui il réalise la mise en œuvre des matériaux et l'organisation élémentaire du chantier.

Il informe les occupants ou les usagers sur ses activités et de leurs indécences (nuisances ponctuelles). Il peut être amené à prendre en compte les capacités et besoins de collaborateurs ou public/clientèle en situation de handicap et doit s'adapter à ces conditions de travail.

Les horaires de travail peuvent être variables en fonction des contraintes du chantier.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	21/56

Le professionnel doit être attentif aux risques et respecter la réglementation liée au travail en hauteur, aux opérations sur les installations électriques et à la toxicité des produits.

Réglementation d'activités (le cas échéant)

Code du travail

- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.

Liste des compétences professionnelles de l'activité type

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lés sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

Compétences transversales de l'activité type

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Organiser ses actions

Respecter des règles et des procédures

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	22/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 1

Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Cette compétence est réglementée par les recommandations CNAMTS R 431 R 408 et R457. Les salariés doivent avoir suivi une formation en adéquation avec le matériel utilisé dans l'entreprise. Le chef d'entreprise doit habiliter son personnel, au regard de la formation, au montage, démontage et utilisation d'un échafaudage. Pour la réalisation de travaux en hauteurs à l'extérieur des bâtiments, participer au montage, au contrôle et au démontage des échafaudages. Utiliser des échafaudages fixes de pied et roulants. Respecter la notice du fabricant, le plan de montage, les consignes et règles de sécurité afférentes à la tâche.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

La compétence est mise en œuvre sur des chantiers extérieurs lors de travaux de peinture. Le professionnel travaille à partir des consignes transmises par le responsable du chantier. Le montage et le démontage des échafaudages sont généralement réalisés en équipe de 2 ou 3 ouvriers sous la responsabilité d'un chef monteur. Le chef d'équipe a la charge de faire respecter les procédures liées à la sécurité ainsi que le port ou l'installation des équipements de protection individuelle et collective par le professionnel. Les opérations de montage et de démontage des échafaudages suivent un mode opératoire formel et sont réalisées manuellement ou à l'aide d'engins de manutention dans le respect de la réglementation afférente.

La recommandation R 408 privilégie les systèmes de montage, démontage en sécurité (MDS), cependant certaines configurations de montage obligent le professionnel à recourir aux systèmes arrêt de chute conformément à la recommandation R 431.

Le professionnel doit être formé aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements, puis il doit être habilité par le chef d'entreprise pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes, roulants et pour le travail en hauteur.

Ces travaux sont réglementés par le Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V).

Critères de performance

Selon les recommandations de la CNAMTS

- R431 Utilisation des systèmes d'arrêt de chutes.
- R408 Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied (Annexes 1, 3, 4 et 5).
- R457 Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants (Annexes 1 et 2).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Respecter les procédures et exploiter les notices de montage des échafaudages.

Installer un chantier en vue du montage d'échafaudages.

Savoir monter et démonter d'un échafaudage fixe.

Savoir monter et démonter d'un échafaudage roulant.

Replier un chantier de montage d'échafaudage.

Choisir et porter les EPI en relation avec les tâches exécutées lors du montage et démontage d'un échafaudage.

Préparer, organiser une intervention de montage et démontage d'échafaudage.

S'adapter à l'état, aux spécificités et la nature des sols.

Appliquer rigoureusement la notice du fabricant.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	23/56

Travailler en équipe.

Adhérer lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Appliquer les consignes d'exploitation des échafaudages.

Adapter son comportement lors de travaux exécutés dans des sites ou des locaux occupés.

Communiquer avec les occupants ou les usagers d'un site lors de travaux.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des moyens de signalisation et de balisage d'un chantier d'échafaudage.

Connaissance des moyens de protection d'un environnement de chantier.

Connaissance des techniques et des moyens de manutention.

Connaissance des règles de sécurité concernant le matériel utilisé.

Connaissance de la recommandation R431.

Connaissance de la recommandation R408.

Connaissance de la recommandation R457.

Connaissance de l'arrêté du 7 mars 2008 concernant le montage, le démontage l'utilisation et les risques de chutes.

Connaissance des éléments d'échafaudage fixe et roulant.

Connaitre la chronologie de montage ou de démontage des échafaudages.

Connaissance des systèmes de calage des échafaudages fixes.

Connaissance des outils de réglage et de contrôle des échafaudages.

Connaissance des éléments et des règles d'ancrages des échafaudages.

Connaissance des caractéristiques de vérifications sur les éléments d'échafaudage.

Connaissance de la méthode de stockage des éléments d'échafaudage.

Connaissance des règles d'utilisation des échafaudages fixes et roulants.

Connaissance des contraintes et des procédures lors d'un travail en site occupé.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	24/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 2

Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes, installer le chantier de ravalement en vue de préparer et de réparer des façades. Appliquer des traitements d'assainissement, reboucher et ragréer un support à l'aide d'enduits. Appliquer des peintures d'impression et de ravalement en film mince en finition de classe D2 selon la norme française. L'ensemble des travaux est réalisé dans le respect des règles professionnelles et des prescriptions de mise en œuvre des différents matériaux. A la fin du repliement, rendre à l'environnement du chantier son état initial.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux de ravalement sur les façades des bâtiments dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des peintures de faire des heures supplémentaires. Il applique principalement des produits en phase aqueuse qui doivent être protégés du gel ou de la pluie. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier de ravalement, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il a la charge de trier, de stocker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention concernant les supports contenant de l'amiante ou du plomb sont connus, maîtrisés et respectés.

Le support est correctement décapé.

Le lavage du support au nettoyeur haute pression permet de réaliser les travaux.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs ont redonné les qualités attendues au support.

L'impression fixante ou régulatrice est correctement appliquée.

Les enduits de ragréage sont conformes.

Les épaufrures sont correctement traitées.

Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge.

Le sens de lissage est acceptable.

La régularité des réchamps répond aux exigences selon la NF DTU 59-1.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	25/56

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger et replier un chantier de travaux de peinture extérieure en bâtiment.
S'équiper des EPI pour réaliser des travaux de ravalement de façades.
Adapter son travail à l'état des supports.
Préparer des supports maçonnés, neufs ou à rénover.
Réparer et ragréer des supports maçonnés endommagés.
Apprêter des supports en vue de l'application de peinture film mince.
Appliquer des peintures film mince sur des supports maçonnés.
Replier un chantier de façade.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des terminologies et des symboles et pictogrammes renseignant l'étiquetage des produits.
Connaissance des moyens de protection du poste de travail et de son environnement.
Connaissance des classifications des déchets et de leurs modes de stockage.
Connaissance des postures et des moyens de manutention des matériaux et des matériels.
Connaissance des moyens d'usage et de protections des alimentations en eau et électricité.
Connaissance des supports, de leurs matériaux et des pathologies des façades.
Connaissance des modes opératoires utilisés lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.
Connaissance des matériaux et de leurs moyens de mise en œuvre lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.
Connaissance des matériels et de leurs emplois lors d'un ravalement de façade en peinture film mince.
Connaissance des points de contrôles avant la réception des travaux sur les façades.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU) et les classifications des travaux de façade.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	26/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 3

Mettre en œuvre des revêtements de peinture épais et semi-épais de classe D3 sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et de la spécificité de la mise œuvre des systèmes de revêtement de peinture épais (RPE) et semi-épais (RSE), de classe D3 selon la norme française, effectuer l'ensemble des tâches définies à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition C.

Installer le chantier, préparer les supports : décaper thermiquement ou chimiquement, laver avec un nettoyeur à haute pression, piquer le support, gratter, ébavurer et égrener, réparer, ouvrir des fissures, appliquer un traitement algicide et un fongicide, effectuer les travaux d'apprêts, traiter des fissures, des joints et des points singuliers, reboucher et ragréer, appliquer une impression et un fixateur.

Appliquer à la brosse, au rouleau ou à la taloche des revêtements de peinture épais et semi-épais pour l'extérieur.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce lors de la réalisation de travaux de ravalement sur les façades des bâtiments dont les logements ou les bureaux sont généralement occupés. Le professionnel doit intégrer l'environnement du chantier dans ses organisations du travail.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il peut être contraint pour des raisons techniques de mise en œuvre des systèmes de RSE et RPE de faire des heures supplémentaires. Il applique principalement des produits en phase aqueuse qui doivent être protégés du gel ou de la pluie. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier de ravalement, à la préparation et la réparation des supports maçonnés et à la réalisation des travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantes des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il a la charge de trier, de stocker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Le décapage du support permet l'application des travaux d'apprêts.

Les traitements d'assainissements préventifs ou curatifs permettent de traiter la pathologie constatée.

Les supports sont réparés, rebouchés et ragrésés en conformité avec la NF DTU 59-1.

L'impression fixante ou régulatrice est appliquée en respectant les données des fiches techniques.

Les supports recouverts ne présentent pas de manque de charge et l'application est régulière.

Le grammage, la texture, l'aspect et le garnissage des angles sont conformes.

La régularité des réchampis répond aux exigences de la NF DTU 59-1.

Les revêtements ne présentent aucune coulure.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	27/56

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer un chantier de peinture extérieure.

Préparer des supports pour l'application de systèmes de revêtements de peinture épais et semi-épais.

Apprêter des supports pour l'application de systèmes de revêtements épais et semi-épais.

Appliquer un système de revêtement semi-épais (RSE).

Appliquer un système de revêtement de peinture épais (RPE).

Replier un chantier de peinture extérieure.

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer un revêtement de peinture épais et semi-épais.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.

Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.

Travailler en site occupé.

Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiment.

Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer un revêtement de peinture épais et semi-épais.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (NF DTU) et les classifications des travaux de façade.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des règles de tri et d'évacuation des déchets.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux pour un chantier de peinture et de ravalement

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture de ravalement.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	28/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 4

Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité extérieure utilisés, effectuer l'ensemble des tâches définies à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B.

Installer le chantier et préparer les supports : lessiver, dégraisser des supports en bois exotique neuf, gratter et poncer des supports, décaper thermiquement ou chimiquement. Effectuer les travaux d'apprêts : impression, imprégnation et primaire.

Mettre en peinture à la brosse et au rouleau en délimitant les supports à peindre et en évitant de salir les façades.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce sur des subjectiles à l'extérieur des bâtiments. Parmi eux, on trouve les menuiseries extérieures en bois, les descentes d'eaux pluviales en PVC ou en zinc ainsi que les divers supports ferreux et non ferreux.

Suivant l'éloignement du chantier le professionnel effectue des déplacements pour la journée ou la semaine. Il applique des produits en phase solvant et en phase aqueuse. Son activité est soumise aux conditions climatiques.

La nature, la situation et l'importance des travaux conditionnent l'organisation du chantier. Le professionnel utilise des échafaudages fixes ou roulants comme moyen de travail en hauteur dans une zone qu'il aura balisée et signalisée. L'exercice de cette compétence se réalise principalement debout, les applications sont très souvent manuelles et elles impliquent le port de charges.

Il utilise des produits manufacturés principalement issus de l'industrie chimique qui nécessitent le port d'EPI adaptés.

Sous l'autorité d'un chef d'équipe, il collabore avec d'autres ouvriers à l'installation du chantier, à la préparation, aux travaux d'apprêts et de finition.

Il est autonome dans la réalisation de ses tâches au cours desquelles sont respectées les préconisations de mise en œuvre des produits industriels, garantant des résultats qualitatifs et productifs attendus. Tout au long de la réalisation du chantier, il a la charge de trier, de stocker et d'évacuer correctement les déchets en fonction de leur classe.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.

Le dépolissage des supports thermoplastiques permet l'application du primaire d'accrochage.

Le dérochage des supports métalliques non ferreux permet l'application du primaire phosphatant.

Le dégraissage des supports bois exotiques permet l'application de l'impression.

Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée.

Les métaux galvanisés, supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire adapté.

Les limites intérieures / extérieures sont respectées (NF DTU 59-1).

La régularité des réchamps répond aux exigences de la NF DTU 59-1.

La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	29/56

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture extérieur en bâtiment.
Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports extérieurs.
Préparer des supports extérieurs pour l'application de peinture et de lasure sur menuiseries bois.
Apprêter des supports extérieurs pour l'application de peinture et de lasure sur menuiseries bois.
Préparer des supports pour l'application de peinture sur PVC et métaux.
Apprêter des supports extérieurs pour l'application de peinture sur PVC et métaux.
Appliquer des peintures de finition sur PVC et métaux, et des peintures et lasures de finition sur menuiseries bois.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Respecter la chronologie de réalisation des travaux de ravalement des façades.
Appliquer les consignes d'utilisations des matériels et des matériaux.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Travailler en équipe.
Travailler en site occupé.
Adhérer, lors de ses activités professionnelles, à la mise en place de la démarche RSE adoptée par l'entreprise.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaître les règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture.
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports extérieurs.
Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU) et les classifications des travaux de façade.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des techniques et les règles de récupération des déchets de décapage.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.
Connaissance de l'emplacement des limites conventionnelles entre intérieur et extérieur sur les menuiseries.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture extérieure.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	30/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 5

Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés, et après avoir éliminé les risques électriques, appliquer les peintures telles que définies à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B.

Installer le chantier, préparer les supports : égrener des supports en plâtre, lessiver des supports, gratter et poncer des supports à rénover. Effectuer les travaux d'apprêts : impression, rebouchage, ratissage et enduisage non repassé. Réaliser la mise en peinture des plafonds en plâtre (enduits plâtre) ou dérivés (plaques de plâtre), neufs ou à rénover à la brosse et au rouleau, en délimiter les contours préserver les murs des salissures engendrées par les travaux. Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux de peinture sur des plafonds neufs ou à rénover. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon la NF DTU 59.1.

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens selon la NF DTU 59.1.

Les travaux de finition répondent au niveau de finition exigé (NF DTU 59.1).

La mise en œuvre des peintures est conforme aux prescriptions des fabricants (dilution, régularité, opacité, aspect de finition).

Le couchage de la peinture est dans le sens de la lumière.

Les réchamps et garnissage des angles offrent un aspect esthétique recevable selon le (NF DTU 59.1).

La peinture est régulière et son aspect poché correspond à la qualité de finition demandée selon le (NF DTU 59.1).

Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	31/56

Repérer les anomalies éventuelles et agir à bon escient.
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Planifier l'ordre des tâches pour la mise en œuvre de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Adapter son travail à l'état des supports.
Appliquer les consignes rigoureusement.

Prendre en compte les contraintes des occupants et les informer de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Adopter une attitude responsable avec les activités d'un intervenant sur la finition des bâtiments.
Informers les occupants sur la nature des travaux et les incidences du chantier.
Analyser et prévenir les risques liés à ses interventions.
Prendre en compte les contraintes liées un chantier en site occupé.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU).
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture d'intérieure.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des risques liés à l'électricité niveau BS (la zone de travail est mise hors tension, l'ensemble des intervenants est informé).
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	32/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 6

Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des tâches définies à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger les sols des risques de salissures. Préparer les supports : égrener les supports en plâtre, lessiver les supports à rénover, gratter et poncer les supports. Effectuer les travaux d'apprêt des cloisons : imprimer, reboucher, poser et rattraper des bandes de calicot, enduire et ratisser.

Utiliser une brosse et un rouleau pour la mise en peinture des murs neufs ou à rénover pour obtenir un aspect d'ensemble poché. Réchampir les contours.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise l'ensemble des travaux de peinture sur des murs ou des cloisons lors de travaux neufs ou de rénovation. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés selon la NF DTU 59.1.

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens selon la NF DTU 59.1.

Le calicot posé pour traiter les fissures est plan et lisse.

Les travaux de finitions sont réalisés selon la NF DTU 59.1.

La mise en œuvre des peintures est conforme aux normes (dilution, régularité, opacité, aspect de finition).

Les réchamps sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités.

La teinte correspond à la demande.

Le ton sur le faux lambris et la partie murale est harmonieux.

Le sens du couchage sur le faux lambris est conforme (NF DTU 59.1).

La peinture est appliquée uniformément et son aspect poché est conforme (NF DTU 59.1).

La protection des ouvrages voisins par rapport à la mise en peinture du plafond est respectée (exempte de tâches, éclaboussures...).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des murs enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	33/56

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Repérer les anomalies éventuelles et agir à bon escient.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Planifier l'ordre des tâches pour la mise en œuvre de peinture sur des murs enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Adapter son travail à l'état des supports.

Appliquer les consignes rigoureusement.

Prendre en compte les contraintes des occupants et les informer de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Adopter une attitude responsable avec les activités d'un intervenant sur la finition des bâtiments.

Informers les occupants sur la nature des travaux et les incidences du chantier.

Analyser et prévenir les risques liés à ses interventions.

Prendre en compte les contraintes liées un chantier en site occupé.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des qualités de finition (NF DTU).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.

Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture d'intérieure.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.

Connaissance des règles et les techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover.

Connaissance de l'harmonie des couleurs.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	34/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 7

Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des travaux de peinture sur des menuiseries définis à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger les murs, les plafonds, les sols et les carreaux de vitrerie des risques de salissures. Préparer les supports : lessiver les menuiseries peintes, gratter et poncer les supports bois, dégraisser les supports neufs en bois exotique, décaper thermiquement ou chimiquement les supports à rénover. Effectuer les travaux d'apprêts : imprimer le support, reboucher, ratisser et enduire en une passe.

Mettre en peinture les menuiseries bois neuves ou à rénover à l'intérieur des bâtiments à la brosse et au rouleau, délimiter et réchampir les contours pour obtenir un aspect poché de l'ensemble.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux sur des menuiseries intérieures neuves ou à rénover. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

L'installation du chantier permet une organisation du travail cohérente et efficace.

Les règles de sécurité et environnementales sont mises en œuvre.

Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.

Les principes généraux de prévention concernant les supports contenant de l'amiante ou du plomb sont connus, maîtrisés et respectés.

Les limites intérieures / extérieures sont respectées.

Les rechampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément à la NF DTU 59.1.

La peinture ou la lasure ne présente aucune coulure.

Les tons sont en harmonie avec le mur ou le papier peint.

Les temps d'exécution sont respectés.

Les matériaux, matériels et déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture en bâtiment.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	35/56

Préparer des supports pour l'application de peinture sur menuiseries.
Apprêter des supports pour l'application de peinture sur menuiseries.
Appliquer une peinture de finition satinée ou semi-brillante sur des menuiseries sans embus ni surcharge.
Replier un chantier de peinture intérieure.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre de peinture sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Adapter son travail à l'état des supports.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.
Prendre en compte les contraintes des occupants.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaître les règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture.
Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU).
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des états de surface correspondant au niveau de qualité de finition recherché.
Connaissance des techniques de port de charges.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture d'intérieure.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des règles de tri et d'évacuation des déchets.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	36/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 8

Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

A partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des travaux de peinture intérieure des supports thermoplastiques et métalliques définis à la NF DTU 59.1 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger la périphérie et les éléments laitonés (purge, écrous de serrage). Préparer les supports, brosser les supports métalliques neufs, dépolir les supports PVC neufs, lessiver les supports à rénover. Effectuer les travaux d'apprêts : appliquer le primaire anticorrosion et le primaire d'accrochage.

Mettre en peinture les différents supports PVC et métaux, neuf ou à rénover, à la brosse et au rouleau, pour obtenir un aspect poché.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.

Le dépolissage des supports thermoplastiques permet la mise en peinture.

Le dérochage des supports métaux non ferreux permet de recevoir l'apprêt.

Les métaux ont été décalaminés, la rouille est éliminée.

Les métaux sont recouverts par un primaire.

Les supports thermoplastiques sont recouverts par un primaire.

Les rechapis sont précis mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément à la NF DTU 59.1.

La peinture ne présente aucune coulure.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, replier un chantier de travaux de peinture.

Préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de support intérieur.

Préparer des supports pour l'application de peinture sur PVC et métaux.

Apprêter des supports intérieurs pour l'application de peinture sur PVC et métaux.

Appliquer des peintures de finition sur PVC et métaux.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	37/56

Adapter son travail à l'état des supports.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.
Prendre en compte les contraintes des occupants.
Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre de peinture sur des menuiseries métalliques, neuves ou à rénover.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.
Connaissance des règles et des techniques pour préparer, apprêter et appliquer de la peinture sur différents types de supports intérieurs.
Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU) et les classifications des travaux de peinture.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des prescriptions liées à l'application des peintures et dérivés.
Connaissance des techniques et les règles de récupération des déchets de décapage.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance de l'emplacement des limites conventionnelles entre intérieur/extérieur sur les menuiseries métalliques.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de peinture.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	38/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 9

Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des travaux de pose de papier peint standard définis à la NF DTU 59.1 et 59.4 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger l'environnement du chantier des salissures. Préparer les supports (enduits plâtre, carreaux et plaques de plâtre) neufs ou à rénover, arracher les anciens papiers peints, égrener ou poncer les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher des supports, pré-encoller ou imprimer les supports.

Poser des papiers peints standard (Famille 1), sans raccord et avec raccords droits : préparer la colle à papier peint, implanter et débiter des lés de papier peint, les encoller, afficher les lés de papiers peints à joints vifs avec passage d'angles et d'obstacles divers, araser les lés de papiers peints. S'assurer du bon collage du papier peint sans déchirure ni salissure, vérifier le jointoiement et le raccordement des motifs et des arasements.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur de constructions neuves ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux. Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux pose de papier peint ordinaire. Les prescriptions techniques des fabricants de produits et matériaux mis en œuvre définissent l'ensemble des modes opératoires en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, et les procédures de travail sur des échafaudages. Il porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI) en relation avec les tâches exécutées.

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les principes généraux de prévention liés à l'électricité au niveau BS sont identifiés et respectés.

Les principes généraux de prévention concernant les supports contenant de l'amiante ou du plomb sont connus, maîtrisés et respectés.

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés (NF DTU 59.4).

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens (NF DTU 59.4).

Les travaux de finition répondent au niveau de qualité exigé selon le (NF DTU 59.4).

L'encollage est uniforme.

Les lés sont posés à l'aplomb (tolérance 1mm/2m) et le raccord est respecté (conformément à la NF DTU 59.4).

Le marouflage ne présente ni plis, ni cloques.

Le jointoiement des lés ne fait pas apparaître le support.

Les arasements sont nets, et ne présentent ni retrait, ni débord.

Les coupes sur passages d'angles et d'obstacles n'ont pas de défaut.

Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état en vue de la réception.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	39/56

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de pose de revêtements muraux.

Déposer du papier peint.

Préparer des supports pour la pose de papier peint.

Apprêter des supports pour la pose de papier peint.

Débiter et poser des papiers peints sans raccord.

Débiter et poser des papiers peints à raccords droits.

Replier un chantier de pose de revêtements muraux.

Démonter et remonter des appareillages électriques (prise, interrupteurs, plafonniers, convecteurs électriques...) en toute sécurité.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.

Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre du papier peint, sur support neuf ou à rénover.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Adapter son travail à l'état des supports.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).

Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des papiers peints.

Prendre en compte les contraintes des occupants.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (NF DTU).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance des de port des charges et de déplacement des mobiliers.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements muraux.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des familles de colles et de revêtements muraux.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.

Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser du papier peint.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	40/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 10

Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux à peindre sur des cloisons enduites

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits de qualité intérieure utilisés et après avoir éliminé les risques électriques, effectuer l'ensemble des tâches définies à la NF DTU 59.1 et 59.4 pour obtenir une qualité de finition B. Installer le chantier, protéger l'environnement du chantier des salissures. Préparer les supports (enduits plâtre, carreaux ou plaques de plâtre), neufs ou à rénover, arracher les papiers peints existants, égrener ou poncer les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher et imprimer les supports.

Poser des revêtements muraux à peindre (Famille 3 ou 5), préparer soit une colle en poudre ou utiliser une colle prête à l'emploi. Planter et débiter des lés de revêtements à peindre, encoller les murs, afficher les lés de revêtements à peindre avec passage d'angles et d'obstacles divers, les rassembler en s'assurant du bon collage du revêtement sans déchirure ni salissure. Contrôler la qualité du jointoiement et des arasements.

Mettre en peinture des revêtements muraux à peindre avec une brosse et un rouleau.

Utiliser les moyens de travail en hauteur dans le respect de la réglementation et des consignes de sécurité.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves, en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, à l'aide de moyens de travail en hauteur, l'ensemble des travaux de pose de papier de revêtements muraux à peindre.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement, les procédures de travail sur des échafaudages et porte les Équipements de Protection Individuelle (EPI).

Le professionnel doit être habilité et posséder les attestations de compétences délivrées par son employeur pour le montage, le démontage et l'utilisation d'échafaudages fixes ou roulants et pour le travail en hauteur, ainsi que pour les risques liés à l'électricité au niveau BS. Il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Les travaux préparatoires sont correctement réalisés (NF DTU 59.4).

Les travaux d'apprêts sont adaptés aux supports neufs ou anciens (NF DTU 59.4).

Les travaux de finition répondent au niveau de qualité exigé selon le (NF DTU 59.4).

L'encollage est uniforme.

Les lés sont posés à l'aplomb (tolérance 1mm/2m) et le raccord est respecté (NF DTU 59.4).

Le marouflage ne présente ni plis, ni cloques.

Le jointoiement des lés ne fait pas apparaître le support.

Les arasements sont nets et ne présentent ni retrait, ni débord

Les coupes sur passages d'angles et d'obstacles n'ont pas de défaut.

L'application de la peinture est conforme (dilution, régularité, opacité, aspect de finition).

Les rechampis sont précis, mais peuvent présenter quelques irrégularités conformément à la NF DTU 59.1.

Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Préparer des supports pour la pose de revêtements à peindre.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	41/56

Apprêter des supports pour la pose de revêtements à peindre.
Débiter et poser des revêtements à peindre.
Appliquer une peinture de finition sur des revêtements muraux à peindre.
Les rechapés sont correctement réalisés.
Démonter et remonter des appareillages électriques (prise, interrupteurs, plafonniers, convecteurs électriques...) en toute sécurité.
Replier un chantier de pose de revêtements muraux.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Planifier l'ordre des tâches d'une mise en œuvre de peinture sur des revêtements muraux à peindre.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Adapter son travail à l'état des supports.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, notices d'utilisation des matériels, collègues de travail, responsable).
Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des peintures.
Prendre en compte les contraintes des occupants.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des qualités de finition (NF DTU).
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance des de port des charges et de déplacement des mobiliers.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements muraux à peindre.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des familles de colles et de revêtements muraux.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions de peinture bâtiments.
Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements à peindre.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	42/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 11

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames sans obstacle de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante, effectuer l'ensemble des tâches conformément à la NF DTU 53.12, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, préparer des supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover, arracher les anciens revêtements de sols, gratter les résidus de colle ou décaper les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher des supports, appliquer le primaire et le ragréage. Poser le revêtement de sol PVC en dalles et en lames à coller. Implanter, encoller, poser des revêtements en dalles et en lames sans obstacle. Découper les lames, s'assurer du bon collage en respectant le temps de gommage, de jointoiement et des coupes. Poser le revêtement de sol PVC en lames à clipser. Implanter, poser des revêtements en lames sans obstacle. Découper les lames, s'assurer du bon jointoiement et des coupes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames à clipser et à coller.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation, au niveau BS pour les risques liés à l'électricité et il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

La dépose des anciens revêtements de sol est conforme (NF DTU 53.12).

Le support est correctement poncé et dépoussiéré.

L'application du primaire est conforme (NF DTU 53.12).

Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser.

L'implantation, le calepinage du revêtement en dalle ou en lame sont conformes (NF DTU 53.12).

L'alignement et le jointoiement des dalles ou des lames posées sont conformes (NF DTU 53.12).

Les coupes sont supérieures ou égales à une demi-dalle ou demi-lame.

Le sens de pose des dalles est conforme à la notice du fabricant.

Le jeu périphérique nécessaire est recevable pour la pose du revêtement en lame clipsé.

L'ajustage des dalles aux plinthes est conforme.

La découpe à mi-feuillure de l'huissier de la porte est conforme.

La pose de barre de seuil est conforme (NF DTU 53.12).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol en PVC.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	43/56

Démonter des appareillages électriques (prise, interrupteurs) en toute sécurité.
Déposer, des revêtements de sol PVC en dalles et en lames.
Préparer des supports pour la pose revêtements de sol PVC en dalles et en lames .
Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol PVC en dalles et en lames .
Poser des revêtements de sol PVC en dalles et en lames.
Replier un chantier de revêtements de sol PVC en dalles et en lames.
Remonter des appareillages électriques (prise, interrupteurs) en toute sécurité.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol en dalles et en lames.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).
Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des colles.
Prendre en compte les contraintes des occupants.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.
Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol en dalles et en lames.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols
Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions du peintre en bâtiment.
Connaissance des méthodes d'implantation des dalles et des lames en PVC.
Connaissance des méthodes de calepinage des dalles et des lames en PVC.
Connaissance des méthodes de découpe des dalles et des lames en PVC.
Connaissance des différentes techniques d'encollage.
Connaissance de méthode de clipsage des lames en PVC.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	44/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 12

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lès sans obstacle de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément à la NF DTU 53.12, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, préparer les supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover. Arracher les anciens revêtements de sols, gratter les résidus de colle ou décaper les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher les supports, appliquer le primaire et le ragréage. Implanter, débiter, encoller, poser des revêtements VER et PVC en lès sans obstacle, araser en s'assurant du bon collage sans cloquage et en respectant le temps de gommage et des coupes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC en lès.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation, au niveau BS pour les risques liés à l'électricité et il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

Le grattage des résidus de colle est conforme (NF DTU 53.12).

Le rebouchage et le traitement des imperfections du support sont conformes (NF DTU 53.12).

L'application du primaire est conforme (NF DTU 53.12).

L'application de l'enduit de ragréage est conforme (NF DTU 53.12).

Le support est convenablement poncé et dépoussiéré.

L'encollage du sol et le temps de gommage sont respectés.

Le débit est fait en limitant les pertes et l'implantation du revêtement est conforme.

Le marouflage est conforme (NF DTU 53.12).

Les arasements en périphérie des plinthes sont conformes.

La découpe à mi-feuillure de l'huissierie de la porte est conforme (NF DTU 53.12).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol.

Démonter des appareillages électriques (prises, interrupteurs) en toute sécurité.

Déposer, des revêtements de sol en VER et des PVC en lès.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol en VER et des PVC en lès.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol et en VER et des PVC en lès.

Débiter et poser des revêtements de sol en VER et des PVC en lès.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	45/56

Replier un chantier de revêtement de sol en VER et des PVC en lès.
Remonter des appareillages électriques (prises, interrupteurs) en toute sécurité.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et les interfaces techniques.

Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol en VER et des PVC en lès.

Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.

Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).

Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application des colles.

Travailler en site occupé.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance de la réglementation liée au port des EPI.

Connaissance des qualités de finition (NF DTU).

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol VER et PVC en lès.

Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.

Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols.

Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions du peintre en bâtiment.

Connaissance des méthodes d'implantation des revêtements VER et PVC en lès.

Connaissance des méthodes de calepinage des revêtements VER et PVC en lès.

Connaissance des méthodes de découpe des VER et PVC en lès.

Connaissance des différentes techniques d'encollage.

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	46/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 13

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément à la NF DTU 53.12, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, préparer les supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover. Arracher les anciens revêtements de sols, gratter les résidus de colle ou décaper les supports. Effectuer les travaux d'apprêts : reboucher les supports, appliquer le primaire et le ragréage. Implanter, débiter, encoller, poser les revêtements textiles en dalles sans obstacle. Araser, s'assurer du bon collage sans cloquage, respecter le temps de gommage, de jointoiement des coupes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol textiles en lames.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation, au niveau BS pour les risques liés à l'électricité et il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

L'application du primaire est conforme (NF DTU 53.12).

Le choix du type de ragréage est en rapport avec le support et le revêtement à poser.

L'implantation, le calepinage du revêtement en dalles sont conformes (NF DTU 53.12).

L'encollage du sol est conforme (NF DTU 53.12).

L'alignement et le jointoiement des dalles posées sont conformes (NF DTU 53.12).

Les coupes sont supérieures ou égales à une demi-dalle.

Le sens de pose des dalles est conforme à la notice du fabricant.

L'ajustage des dalles aux plinthes est conforme.

La découpe à mi-feuillure de l'huissier de la porte est conforme.

Les matériaux, matériels, déchets sont évacués et l'environnement est remis en état.

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Démonter des appareillages électriques en toute sécurité

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol.

Déposer des revêtements de sol textiles en dalles.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol textiles en dalles.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol textiles en dalles.

Poser des revêtements de sol textiles en dalles.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	47/56

Replier un chantier de revêtements de sol textiles en dalles.
Remonter des appareillages électriques (prises, interrupteurs) en toute sécurité.
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux pendant et après l'application de revêtements de sol textiles en dalles.

Préparer, organiser les interventions du peintre en bâtiment en intégrant les principes du développement durable.

Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements textiles en dalles.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).
Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.

Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.

Prendre en compte les contraintes des occupants.

Collaborer avec des personnes en situation de handicap.

Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des pathologies des supports.

Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol textiles en dalles.

Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols.

Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.

Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).

Connaissance des règles, techniques et les méthodes permettant les interventions du peintre en bâtiment.

Connaissance des méthodes d'implantation des revêtements textiles en dalles.

Connaissance des méthodes de calepinage des revêtements textiles en dalles.

Connaissance des méthodes de découpe des revêtements textiles en dalles.

Connaissance des différentes techniques d'encollage (adhésif et serrage).

Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	48/56

FICHE COMPÉTENCE PROFESSIONNELLE N° 14

Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

À partir de consignes orales et du descriptif des produits utilisés et après avoir éliminé les risques électriques et les risques concernant l'amiante niveau 4, effectuer l'ensemble des tâches conformément à la NF DTU 53.12, au cahier des charges et aux règles professionnelles techniques et esthétiques. Installer le chantier, préparer les supports à base de liants hydrauliques ou de sulfate de calcium, en bois ou dérivé, neufs ou à rénover. Arracher les anciens revêtements de sols, grattage des résidus de colle ou décapage des supports ; effectuer les travaux d'apprêts : rebouchage des supports, application de primaire et de ragréage. Implanter, débiter, encoller, poser des revêtements textiles en lés sans obstacle, araser en s'assurant du bon collage sans cloquage en respectant le temps de gommage, de jointoiement et des coupes.

Contexte(s) professionnel(s) de mise en œuvre

Cette compétence s'exerce à l'intérieur des constructions neuves en réhabilitation ou en rénovation, parfois occupées pendant la durée des travaux.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe, le professionnel réalise seul ou en équipe, l'ensemble des travaux de pose de revêtements de sol textiles en lés.

Les prescriptions techniques des fabricants définissent l'ensemble des travaux à réaliser en fonction de la nature et de l'état du support.

Le professionnel respecte les règles de sécurité et de protection de l'environnement et porte les Equipements de Protection Individuelle (EPI). Il respecte les consignes de sécurité notamment celles liées à l'utilisation de produits toxiques ou inflammables, et il prend en compte la dimension d'éco-efficacité concernant :

- la consommation de ressources, (matière, énergétique, eau),
- la prévention, la gestion, le traitement des déchets,
- la réduction des nuisances (olfactives, sonores).

Le professionnel doit posséder un titre d'habilitation, au niveau BS pour les risques liés à l'électricité et il a des connaissances liées au risque concernant l'amiante.

Critères de performance

La dépose des anciens revêtements de sol est conforme (NF DTU 53.12).

L'application du primaire est conforme (NF DTU 53.12).

L'application de l'enduit de ragréage est conforme (NF DTU 53.12).

L'encollage du sol et le temps de gommage sont respectés.

Le débit est fait en limitant les pertes, et l'implantation du revêtement est conforme (NF DTU 53.12).

Le sens du couchage de pose est identifié.

Le marouflage est conforme.

Les arasements en périphérie des plinthes sont conformes.

La découpe à mi-feuillure de l'huissier de la porte est conforme.

La pose de barre de seuil est conforme (NF DTU 53.12).

Savoir-faire techniques, savoir-faire organisationnels, savoir-faire relationnels, savoirs

Installer, sécuriser, protéger, un chantier de travaux de revêtement de sol.

Démonter des appareillages électriques (prise, interrupteur) en toute sécurité.

Déposer des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours.

Préparer des supports pour la pose revêtements de sol textiles en lés.

Apprêter des supports pour la pose de revêtements de sol textiles en lés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	49/56

Débiter et poser des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.
Replier un chantier de revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.
Remonter des appareillages électriques (prises, interrupteurs) en toute sécurité.
Informers les occupants de la nécessité de maintenir une bonne ventilation des locaux avant/pendant et après la pose de revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.

Préparer, organiser les interventions de finitions de bâtiment en intégrant les principes du développement durable, de sécurité et des interfaces techniques.
Planifier l'ordre des tâches afin de déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés.
Observer l'environnement et se repérer dans l'espace.
Rechercher des informations techniques utiles (étiquetage des produits, collègues de travail, responsable).
Appliquer les consignes rigoureusement.

Analyser et minimiser les risques liés à ses interventions.
Se coordonner avec les autres au sein d'une équipe.
Prendre en compte les contraintes des occupants.
Collaborer avec des personnes en situation de handicap.
Prendre en compte le handicap d'une personne dans une situation de travail.

Connaissance des pathologies des supports.
Connaissance du port des charges et du déplacement des mobiliers.
Connaissance de l'appellation des matériels et des matériaux d'un chantier de pose de revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.
Connaissance des conditions de stockage des matériels et matériaux.
Connaissance des familles de colles et des revêtements de sols.
Connaissance des familles des primaires de sols est des ragréages.
Connaissance de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE).
Connaissance des règles et les techniques pour déposer, préparer, apprêter et poser des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.
Connaissance des méthodes d'implantation des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.
Connaissance des méthodes de calepinage des revêtements de sol textiles aiguilletés, velours en lés.
Connaissance des méthodes de découpe des revêtements textiles en lés.
Connaissance des différentes techniques d'encollage.
Connaissance des principales catégories de handicap.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	50/56

FICHE DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES DE L'EMPLOI TYPE

Travailler et coopérer au sein d'un collectif

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Lors d'activités professionnelles, les tâches sont souvent effectuées avec d'autres ouvriers dans le but d'atteindre des objectifs communs, sous la responsabilité d'une personne salariée ou employeur (du chef d'équipe ou de l'artisan).

Le professionnel travaille en équipe lors de la manutention et le stockage des matériaux, lors de la mise en place des équipements de sécurité et le montage des échafaudages et lors de l'exécution des travaux de peinture et de sol.

Il communique avec les autres membres de l'équipe sur les organisations, la répartition des rôles, les modes opératoires. Il sollicite ponctuellement leur collaboration pour la réalisation de certains ouvrages.

Critères de performance

La réalisation des tâches est parfaitement coordonnée et faite en toute sécurité.

La communication orale est claire et compréhensible.

Les consignes sont appliquées.

Organiser ses actions

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Afin d'atteindre les objectifs du chantier, le professionnel applique strictement les modes opératoires préconisés par les fabricants et fournisseurs en tenant compte des consignes transmises par responsable du chantier.

Il applique les consignes de mises en œuvre et de sécurité associées à tous les matériaux et matériels qu'il utilise. Il respecte l'ordre des tâches notifiées dans la notice de montage des échafaudages et il respecte les spécificités d'exécution notifiées dans les NF DTU 59.1 au 59.4 et 53.12 et les avis techniques.

Critères de performance

L'ordre de montage de la notice technique de l'échafaudage est respecté.

L'ordre de montage de la notice technique de la plateforme individuelle roulante légère (PIRL) est respecté.

Les préconisations de mise en œuvre des matériaux sont respectées.

Le tri et le stockage des déchets sont correctement exécutés.

Respecter des règles et des procédures

Description de la compétence – processus de mise en œuvre

Le professionnel applique les règles d'hygiène, sécurité et de protection de la santé au travail lors de toutes les phases du chantier. Il participe à la mise en place des protections collectives. Il porte les équipements de protection individuelle en relation avec les tâches qu'il exécute. Il respecte les consignes d'utilisation des produits et solvants prescrites par les fabricants. Il applique les procédures de tri et de stockage des déchets de chantier mises en place par l'entreprise.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	51/56

Critères de performance

Le port des équipements de protection individuels est connu et appliqué.

L'utilisation des échafaudages et des autres moyens de travail en hauteur est connue et maîtrisée.

Les manutentions de matériel et de matériaux sont correctement exécutées.

Les préconisations d'emploi des matériaux sont connues et maîtrisées.

Le tri et le stockage des déchets sont correctement exécutés.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	52/56

Glossaire du REAC

Activité type

Une activité type est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées. Elle renvoie au certificat de compétences professionnelles (CCP).

Activité type d'extension

Une activité type d'extension est un bloc de compétences qui résulte de l'agrégation de tâches qui constituent un domaine d'action ou d'intervention élargi de l'emploi type. On la rencontre seulement dans certaines déclinaisons de l'emploi type. Cette activité n'est pas dans tous les TP. Quand elle est présente, elle est attachée à un ou des TP. Elle renvoie au certificat complémentaire de spécialisation (CCS).

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Référentiel d'Emploi, Activités et Compétences (REAC)

Le REAC est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux titres professionnels du ministère chargé de l'emploi. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Savoir

Un savoir est une connaissance mobilisée dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi qu'un processus cognitif impliqué dans la mise en œuvre de ce savoir.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	53/56

Savoir-faire organisationnel

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

Savoir-faire relationnel

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat, etc.).

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, savoir opérer à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Titre professionnel

La certification professionnelle délivrée par le ministre chargé de l'emploi est appelée « titre professionnel ». Ce titre atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées. (Article R338-1 et suivants du Code de l'Education).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
PBAT	REAC	TP-00073	08	25/10/2023	15/02/2022	54/56

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

